



Série de profils du Centre canadien
de la statistique juridique



Les Autochtones au Canada

Le présent document est l'un d'une série de dix profils financés dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques. Nous avons comme objectif d'approfondir l'analyse des données sur l'expérience vécue par divers groupes en tant que victimes et délinquants* dans le système de justice pénale.

Les profils proviennent de sources de Statistique Canada et présentent un ensemble de renseignements socio-démographiques, économiques et en matière de justice pénale ainsi qu'une information précise sur chaque groupe.

Voici les autres profils de la série :

- Les Canadiens handicapés
- Les Canadiens peu alphabétisés**
- Les Canadiens à faible revenu
- Les enfants et les jeunes au Canada
- Les immigrants au Canada
- Les groupes religieux au Canada
- Les personnes âgées au Canada
- Les minorités visibles au Canada
- Les femmes au Canada

* Les données portant sur les délinquants sont seulement disponibles pour les profils suivants : Les Autochtones, les enfants et les jeunes, les personnes âgées et les femmes.

** Ce profil ne comprend pas un volet relatif à la justice pénale.

N° 85F0033MIF au catalogue
ISSN 1496-4570
ISBN 0-662-85455-1

Juin 2001

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, appel sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des Bibliothèques de dépôt	1 800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Disponibilité de cette publication

On peut se procurer ce produit gratuitement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada n° 85F0033MIF au catalogue. Pour obtenir ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Caractéristiques sociodémographiques des Autochtones¹

La population autochtone²

Au Recensement de 1996, environ 800 000 individus, soit 3 % de la population totale du Canada, se sont déclarés Autochtones, c'est-à-dire qu'ils ont indiqué être Amérindiens du Nord, Métis ou Inuits³ (voir les tableaux 1, 2, 3). La population autochtone comprend aussi les individus qui n'ont pas déclaré appartenir à un groupe autochtone⁴, mais qui étaient des Indiens inscrits ou des membres d'une bande indienne des Premières nations⁵. La majorité des Autochtones qui vivent au Canada sont des Amérindiens du Nord (66%). En 1996, il y avait un peu moins de 530 000 individus qui s'étaient déclarés Amérindiens du Nord⁶, et il y avait un peu plus de 200 000 Métis (26%) et 40 000 Inuits (5%)⁷.

Les plus fortes concentrations dans l'Ouest

En pourcentage de la population, les Autochtones représentent les plus fortes proportions des populations provinciales au Manitoba et en Saskatchewan. En 1996, 12 % de tous les habitants du Manitoba et 11 % de ceux de la Saskatchewan étaient des Autochtones. Les Autochtones représentaient aussi 5 % des habitants de l'Alberta, 4 % de ceux de la Colombie-Britannique et 2 % de ceux des provinces de l'Atlantique. Les Autochtones représentent des proportions encore plus élevées de la population des territoires. En 1999, le nouveau territoire du Nunavut a été créé à partir des anciens Territoires du Nord-Ouest. Redistribuer les comptes du Recensement de 1996 selon les nouvelles frontières géographiques a montré que 84% des personnes vivant au Nunavut, 48 % de celles vivant dans les nouveaux Territoires du Nord-Ouest et 20 % de celles qui vivent au Yukon étaient des Autochtones.

On peut représenter la population autochtone du Canada de différentes façons. Au recensement de 1996, 799,010 personnes se sont identifiées à un ou à plusieurs groupes autochtones soit Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit. Le recensement de 1996 fournit également de l'information sur les personnes ayant déclaré au moins une origine ou ascendance autochtone (1,101,960). On utilisera l'une ou l'autre des définitions en fonction du sujet à traiter. Le présent rapport utilise le concept de l'identité pour définir la population autochtone.

En nombre réel toutefois, c'est en Ontario et en Colombie-Britannique que les Autochtones sont les plus nombreux au Canada. En 1996, il y avait environ 140 000 Autochtones dans chacune de ces provinces, chacune comptant environ 18 % du total de la population autochtone au Canada. Parallèlement, 16 % de la population autochtone vivait au Manitoba, tandis que les proportions étaient de 15 % en Alberta, 14 % en Saskatchewan, 9 % au Québec et 5 % dans les provinces de l'Atlantique. Les autres 6 % vivaient dans les territoires.

Il y a beaucoup d'écarts toutefois dans la répartition des Autochtones parmi les divers groupes dans le pays. Les plus fortes proportions de ceux qui se sont déclarés Amérindiens du Nord en 1996, par exemple, vivaient soit en Ontario (21 %) et en Colombie-Britannique (20 %), alors que les plus fortes concentrations de Métis se retrouvaient en Alberta (24 %) et au Manitoba (22 %). Par opposition, la plupart des Inuits vivaient au Nunavut (51 %), au Québec (20 %) et à Terre-Neuve et au Labrador (10 %).

¹ Ce profil vise à fournir une analyse descriptive sur les caractéristiques socio-démographiques et les caractéristiques de justice pénale de la population Autochtone. Il ne peut par conséquent

rendre compte de la possibilité que des facteurs additionnels tels que, l'âge, le sexe, le statut de personne handicapée, et le statut de personne à faible revenu soient aussi corrélés au statut Autochtone. Pour plus d'information sur ces facteurs additionnels, veuillez vous référer aux autres profils de cette série.

- ² Les données pour la partie socio-démographique du profil des Autochtones sont tirées du Recensement du Canada de Statistique Canada.
- ³ Deux questions du Recensement de 1996 ont servi à déterminer la taille de la population autochtone : l'une porte sur l'origine ethnique et l'ascendance autochtone, et l'autre, sur l'identité autochtone. Ce profil utilise cette dernière. Il s'agit donc de la population qui a déclaré faire partie d'au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire les Amérindiens du Nord, les Métis ou les Inuits.
- ⁴ Ceci représente approximativement 20 000 des 800 000 individus qui se sont déclarés Autochtones.
- ⁵ En 1996, 77 réserves et établissements indiens n'ont pas pris part au Recensement et les quelque 44 000 personnes qui vivent dans ces collectivités ne sont pas incluses dans les données de ce profil.
- ⁶ La population amérindienne du Nord comprend les Indiens inscrits selon la Loi sur les Indiens du Canada, de même que les Indiens qui ne sont pas inscrits.
- ⁷ De même, de petits pourcentages de la population autochtone totale étaient soit des Indiens inscrits et (ou) des membres d'une bande ou des Premières nations qui n'ont pas déclaré être Autochtones (2 %), soit des personnes qui considèrent faire partie de plus d'un groupe (1 %).

Remerciements

Nous voulons remercier de leur collaboration précieuse les personnes qui ont préparé ces profils, en particulier Colin Lindsay, Josée Normand, Marcia Almey et Mario Lisciotto, de la Division de la statistique sociale, du logement et des familles, ainsi que Jodi-Anne Massicotte, David Gullickson, Tina Hotton, Stacie Ogg et Eileen Cook, du Centre canadien de la statistique juridique.

Une population relativement rurale

En 1996, plus de la moitié de la population autochtone vivait dans une région considérée comme rurale, tandis que moins de la moitié vivait dans une région urbaine. Si la population autochtone vivant en région rurale est relativement élevée, c'est que de nombreux Autochtones vivent dans les réserves. En 1996, près de 230 000 Autochtones, presque tous des Amérindiens du Nord, vivaient dans les réserves⁸. Approximativement 20 % de la population autochtone habite en zone rurale à l'extérieur des réserves. La majorité d'entre-eux sont des Métis (environ 50 000).

Comme la majorité de la population autochtone vit en région rurale, le contraste est frappant avec la population non autochtone, dont les trois quarts vivaient en milieu urbain cette année-là. En effet, seulement un Autochtone sur quatre environ vivait dans les 25 régions métropolitaines de recensement du pays, soit moins de la moitié de la proportion pour la population non autochtone.

Parmi les Autochtones, les Métis sont les plus urbanisés. En 1996, 67 % des Métis vivaient dans les villes et les municipalités, comparativement à 43 % des Amérindiens du Nord et à seulement 28 % des Inuits.

Dans les principales agglomérations urbaines au Canada, les Autochtones constituent le plus fort pourcentage de la population globale à Saskatoon, à Regina, à Winnipeg et à Thunder Bay. En 1996, les Autochtones représentaient 7 % de la population totale à Saskatoon, à Regina et à Winnipeg, et 6 % à Thunder Bay. Les Autochtones comptaient également pour 4 % de la population totale à Edmonton, 3 % à Sudbury et 2 % à Vancouver, Calgary et Victoria, tandis qu'ils représentaient 1 % ou moins des habitants de tous les autres grands centres urbains.

Winnipeg est toutefois le centre urbain qui compte le plus grand

nombre réel d'Autochtones. Il y avait en 1996 environ 46 000 Autochtones à Winnipeg, et 33 000 à Edmonton, 31 000 à Vancouver, 16 000 à Saskatoon et à Toronto, 15 000 à Calgary et 14 000 à Regina.

Il est intéressant de signaler toutefois que les enfants constituent une proportion relativement élevée de la population autochtone dans beaucoup de ces centres urbains. Par exemple, les enfants autochtones de moins de 15 ans comptaient pour 13 % de tous les enfants à Regina et à Saskatoon, et pour 12 % à Winnipeg.

Une population jeune

La population autochtone au Canada est relativement jeune comparativement à l'ensemble de la population. En 1996, l'âge moyen des personnes qui se sont déclarées autochtones était de 25,5 ans, soit 10 ans de moins que l'âge de 35,4 ans dans l'ensemble de la population. En effet, les enfants de moins de 15 ans comptaient pour 35 % de tous les Autochtones cette année-là, comparativement à 20 % dans la population non autochtone. Parallèlement, 18 % de la population autochtone était âgée de 15 à 24 ans, comparativement à 13 % pour la population non autochtone. Par opposition, les personnes âgées représentaient seulement 4 % de la population autochtone, par rapport à 12 % de la population non autochtone.

La population inuite est particulièrement jeune. En 1996, 60 % de tous les individus qui s'étaient déclarés Inuits étaient âgés de moins de 25 ans, comparativement à 50 % des Métis et 54 % des Amérindiens du Nord. En comparaison, seulement 2 % des Inuits étaient âgés de 65 ans et plus, par rapport à 4 % des Métis et des Amérindiens du Nord.

La population vivant dans les réserves est également relativement jeune. En 1996, 56 % de tous les habitants des réserves avaient moins de 25 ans, comparativement à 50 % de la population autochtone vivant dans les RMR.

Les personnes âgées comptent également pour une proportion relativement élevée de la population vivant dans les réserves. Cette année-là, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 4 % de cette population, par opposition à moins de 3 % des Autochtones vivant dans les grands centres urbains. En comparaison, relativement peu d'habitants des réserves sont dans leur âge d'activité maximale de 25 à 44 ans. En 1996, seulement 28 % des personnes qui vivaient dans les réserves, comparativement à 34 % des Autochtones dans les RMR, étaient dans le groupe d'âge des 25 à 44 ans.

Situation familiale

La plupart des Autochtones vivent dans leur famille immédiate. En 1996, 79 % des Autochtones âgés de 15 ans et plus vivaient avec des membres de leur famille immédiate, soit à peu près la même proportion que leurs contreparties dans la population générale.

Il y a toutefois des écarts importants dans l'organisation familiale des Autochtones et celle de la population générale. Chez les personnes âgées de 15 à 64 ans par exemple, les Autochtones étaient beaucoup moins susceptibles de vivre avec leur conjoint en 1996 – 31 % par opposition à 51 % – et ils étaient deux fois plus susceptibles de vivre en union de fait, soit 18 % par opposition à 9 %. Les Autochtones de la tranche d'âge 15 à 64 ans étaient également beaucoup plus susceptibles que leurs contreparties non autochtones d'être des parents seuls, soit 11 % par opposition à 5 %.

Comme dans le cas de la population non autochtone, les femmes autochtones sont beaucoup plus susceptibles d'être des mères seules que leurs contreparties masculines. En effet, les femmes représentaient 86 % de tous les parents seuls autochtones en 1996. Cette année-là, 18 % des femmes autochtones du groupe 15 à 64 ans,

⁸ Ceci exclue les 77 réserves et établissements indiens qui n'ont pas pris part au Recensement.

par opposition à tout juste 3 % des hommes autochtones de ce groupe d'âge, étaient à la tête d'une famille monoparentale.

Les enfants autochtones sont également beaucoup plus susceptibles de faire partie d'une famille monoparentale que les enfants non autochtones. En 1996, 32 % des enfants autochtones de moins de 15 ans vivaient dans une famille monoparentale, soit un taux deux fois plus élevé que dans la population non autochtone (16 %). En effet, dans des villes de l'Ouest, comme Winnipeg, Regina et Saskatoon, près de la moitié de tous les enfants autochtones vivaient avec un parent seul.

La situation est semblable chez les personnes âgées autochtones, qui sont également moins susceptibles que leurs contreparties non autochtones de vivre avec un conjoint et plus susceptibles d'être des parents seuls. Les personnes âgées autochtones toutefois étaient aussi beaucoup plus susceptibles que les non autochtones âgés de 65 ans et plus de vivre avec des membres de leur famille élargie en 1996, soit 16 % par opposition à 7 %. Par contraste, les personnes âgées autochtones étaient quelque peu moins susceptibles que d'autres personnes âgées de vivre seules, soit 26 % par opposition à 29 %.

Scolarité

Les Autochtones ont fait des progrès en matière de scolarité depuis quelques années. Il existe toutefois encore de vastes écarts entre le niveau de scolarité des Autochtones et des non-Autochtones. Par exemple, 3 % seulement des Autochtones âgés de 15 ans et plus avaient un grade universitaire en 1996, comparativement à 13 % de la population non autochtone. Par ailleurs, 54 % des Autochtones n'avaient pas terminé leurs études secondaires, comparativement à 34 % de la population non autochtone.

Les jeunes Autochtones sont également moins susceptibles que les autres jeunes Canadiens de fréquenter l'école. En 1996, 68 %

des Autochtones de 15 à 19 ans fréquentaient l'école à plein temps ou à temps partiel, comparativement à 83 % de leurs contreparties non autochtones. La situation était semblable parmi les 20 à 24 ans, chez qui 31 % des Autochtones, par opposition à 49 % des non-Autochtones, fréquentaient l'école.

Chez les Autochtones, les Métis sont les plus susceptibles de faire des études universitaires. En 1996, 4 % des Métis avaient un grade universitaire, comparativement à 3 % de la population amérindienne du Nord et seulement 1 % des Inuits.

Il y a également des écarts dans la scolarité des Autochtones selon le lieu où ils vivent. En 1996, 34 % des Autochtones âgés de 25 ans et plus vivant dans des réserves avaient fait des études post secondaires, comparativement à 42 % de ceux qui vivaient dans une région métropolitaine de recensement et à 41 % de ceux qui vivaient dans d'autres zones urbaines.

Langue

Une bonne minorité d'Autochtones au Canada peuvent parler une langue autochtone. En 1996, 234 000 Autochtones, soit 29 % de la population autochtone totale, ont indiqué qu'ils pouvaient entretenir une conversation dans une langue autochtone.

Parmi les Autochtones, les Inuits sont de loin les plus capables de parler une langue autochtone. En 1996, 73 % des individus qui s'étaient déclarés Inuits ont indiqué être capables d'entretenir une conversation en inuktitut, tandis que seulement 35 % des Amérindiens du Nord et seulement 9 % des Métis ont indiqué pouvoir le faire dans une langue autochtone.

Les personnes qui vivent dans les réserves sont plus susceptibles que celles qui vivent ailleurs de parler une langue autochtone. En 1996, 55 % des personnes qui vivaient dans les réserves ou dans d'autres établissements indiens ont indiqué qu'elles étaient capables d'entretenir une conversation dans

une langue autochtone, tandis que ce n'était le cas que pour 11 % des Autochtones vivant dans les grandes agglomérations.

La capacité d'entretenir une conversation dans une langue autochtone est plus courante chez les Autochtones âgés. En 1996, plus de la moitié (54 %) des Autochtones âgés de 65 ans et plus ont déclaré être capable d'entretenir une conversation dans une langue autochtone, comparativement à moins d'un quart (24 %) des personnes âgées de moins de 25 ans.

Taux d'emploi inférieur

Les Autochtones sont beaucoup moins susceptibles que leurs contreparties non autochtones d'être des actifs salariés. En 1996, 48 % des hommes autochtones de 15 ans et plus occupaient un emploi, comparativement à 66 % de leurs contreparties non autochtones. Parallèlement, seulement 41 % des femmes autochtones étaient des actives salariées cette même année, comparativement à 53 % des femmes non autochtones.

Parmi les Autochtones, les Métis sont les plus susceptibles d'occuper un emploi. En 1996, 52 % de tous les Métis de 15 ans et plus étaient des salariés actifs, tandis qu'il y en avait 41 % chez les Amérindiens du Nord et 47 % chez les Inuits.

De même, les Autochtones qui ont un emploi sont généralement de bas salariés. En 1996, les Autochtones représentaient une fraction disproportionnée des salariés dans les industries primaires, dans les emplois reliés à la vente et aux services, et dans les métiers. Par opposition, les Autochtones étaient sous-représentés parmi les personnes qui occupent des postes de cadre et parmi les professionnels.

Chômage

Le taux de chômage⁹ est généralement plus élevé chez les

⁹ Les chômeurs comprennent ceux qui ne travaillent pas pour gagner un salaire ou faire un profit, mais qui sont à la recherche d'un emploi.

Autochtones. En fait, en 1996, près d'un actif autochtone sur quatre (24 %) était en chômage, soit plus du double des personnes non autochtones, dont le taux de chômage était de 10 % cette année-là.

Comme pour la population dans l'ensemble, le taux de chômage chez les Autochtones est plus élevé chez les jeunes adultes, surtout les jeunes hommes. En 1996, 32 % de tous les actifs autochtones de 15 à 24 ans, et 35 % des hommes, étaient en chômage. Dans tous les âges toutefois, le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez les Autochtones que chez leurs contreparties non autochtones.

Parmi les Autochtones, ceux qui se déclarent Amérindiens du Nord connaissent le taux de chômage le plus élevé, bien que ce taux soit élevé parmi tous les groupes autochtones. En 1996, 26 % des actifs parmi les Amérindiens du Nord étaient en chômage, de même que 20 % des Métis et 22 % des Inuits.

Le chômage est particulièrement élevé dans la population qui vit dans les réserves. En 1996, 29 % de tous les actifs de 15 ans et plus vivant dans les réserves étaient considérés comme en chômage, comparativement à 21 % de ceux qui vivaient dans les RMR.

Faible revenu moyen

Étant donné leur scolarité et leur taux d'emploi relativement faibles, il n'est pas étonnant que le revenu des Autochtones soit beaucoup plus bas que celui des Canadiens non autochtones. En 1995, les Autochtones avaient un revenu moyen de toutes sources de 15 700 \$, soit 62 % seulement du revenu de la population non autochtone (25 400 \$).

Parmi la population autochtone, les Métis ont le revenu moyen le plus élevé. En 1995, les individus qui se sont déclarés Métis ont eu un revenu moyen de 17 600 \$, comparativement à 16 800 \$ pour les Inuits et à seulement 14 900 \$ pour les Amérindiens du Nord.

La plus grande partie du revenu des Autochtones provient d'un salaire. En 1995, le salaire, plus le revenu net d'un travail indépendant, représentaient 70 % de la totalité du revenu des Autochtones, soit un peu moins que le revenu de la population non autochtone (75 %).

Parallèlement toutefois, les Autochtones recevaient une proportion relativement élevée de leur revenu des paiements de transfert gouvernementaux. En 1995, environ le quart (26 %) de tout le revenu des Autochtones provenait de ces sources, comparativement à 14 % de celui de la population non autochtone.

Parmi les divers groupes autochtones, les Amérindiens du Nord reçoivent la plus grande part de leur revenu des transferts gouvernementaux. En 1995, 29 % de la totalité du revenu de ceux qui se sont déclarés Amérindiens du Nord provenaient de ces sources, tandis que la proportion était de 22 % pour les Métis et pour les Inuits.

Beaucoup ont un faible revenu¹⁰

Les Autochtones sont plus susceptibles que les non-Autochtones d'avoir un faible revenu. En 1995, 46 % de tous les Autochtones avaient un revenu inférieur à 10 000 \$, comparativement à 27 % de la population non autochtone.

De plus, les jeunes Autochtones de 15 à 24 ans sont plus susceptibles que leurs contreparties non autochtones de toucher un faible revenu. En 1995, 75 % des jeunes Autochtones ont eu un revenu inférieur à 10 000 \$, contrairement à 69 % de leurs contreparties non autochtones.

Parmi les divers groupes autochtones, la population amérindienne du Nord était la plus susceptible d'avoir un faible revenu. En 1995, 48 % des Amérindiens du Nord, par opposition à 46 % des Inuits et à 41 % des Métis, ont eu un revenu inférieur à 10 000 \$.

Un très grand nombre d'Autochtones vivant dans les grandes

agglomérations ont également un faible revenu, particulièrement dans l'Ouest. En effet, plus de 40 % des Autochtones dans chacune des villes de Saskatoon (51 %), Regina (48 %), Edmonton (47 %) et Winnipeg (46 %) avaient un revenu inférieur à 10 000 \$ en 1995, et la proportion était de 44 % à Sudbury et de 40 % à Calgary et à Vancouver.

Les Autochtones et le système de justice pénale

Les Autochtones, plus susceptibles d'être victimes de crimes

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 (voir l'encadré 1), environ 35 % de la population autochtone a déclaré avoir été victime d'au moins un crime¹¹ dans les 12 mois précédant l'enquête. Il s'agit d'un taux beaucoup plus élevé que la proportion de non-Autochtones (26 %) qui ont été victimes dans la même période. Le taux plus élevé de victimisation des Autochtones peut s'expliquer du fait que la population autochtone au Canada est relativement jeune comparativement à l'ensemble de la population et les jeunes sont plus susceptibles d'être victimes d'un crime que les personnes plus âgées.

Les Autochtones étaient également plus susceptibles que les non-Autochtones d'être victimes plus d'une fois. Environ 19 % de la

¹⁰ Quoique les seuils de faible revenu de Statistique Canada sont généralement utilisés pour mesurer les situations de faible revenu, ils ne s'appliquent pas à la population qui vit dans les réserves indiennes ou dans les territoires. Comme une large part des autochtones vit sur des réserves indiennes et dans les territoires, pour ce profil, la catégorie de salaire qui est en déca de 10,000\$ est utilisée comme une approximation de faible revenu.

¹¹ Cette partie porte sur la victimisation des personnes et des ménages, de même que sur les incidents de violence conjugale qui se sont produits dans les 12 mois précédant l'enquête.

Encadré 1 : L'Enquête sociale générale

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale, Statistique Canada tient tous les cinq ans une enquête sur la victimisation. Pour l'enquête la plus récente tenue en 1999, des interviews téléphoniques ont été effectuées auprès d'environ 26 000 personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces. Tout comme dans les enquêtes précédentes, on a interrogé les répondants sur leurs expériences de victimisation et sur leurs opinions au sujet de diverses questions relatives à la justice, notamment leur crainte d'être victimes d'un crime et leur perception du travail effectué par la police, les tribunaux de juridiction criminelle, le système carcéral et le système de libération conditionnelle.

On a demandé aux répondants d'indiquer leurs antécédents culturels ou raciaux, et notamment s'ils considéraient faire partie d'un groupe autochtone, c'est-à-dire les Amérindiens du Nord, les Inuits et les Métis. Compte tenu des réponses à cette question, on a établi une variable permettant d'établir une distinction entre les répondants autochtones et non autochtones. Bien qu'on sache que la culture autochtone soit diversifiée, il est impossible de faire une ventilation plus précise des groupes autochtones étant donné les petits nombres de l'échantillon. Les personnes qui ont refusé d'indiquer leurs antécédents culturels ont été exclues de la présente analyse.

Le lecteur est prié de noter que les résultats de l'ESG excluent les données des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, où les concentrations d'Autochtones sont élevées. En outre, pour l'ESG, on a eu recours à un système d'appel téléphonique aléatoire pour interroger les populations autochtones vivant à la fois dans les réserves et hors réserve, mais sans faire de distinction entre les unes et les autres. Dans l'ESG de 1999, les Autochtones de 15 ans et plus représentaient 2 % de la population de 15 ans et plus dans les dix provinces, proportion semblable à celle du Recensement de 1996.

Il importe de mentionner que les données de l'ESG représentent des estimations. Elles reposent sur les renseignements recueillis auprès d'un échantillon de la population et, par conséquent, elles sont sujettes à l'erreur d'échantillonnage. L'analyse de l'ESG utilise le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation avec un CV de plus de 33,3% est considérée peu fiable et n'est pas publiée. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6% et 33,3%, les données sont accompagnées du symbole « † ». Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

population autochtone a déclaré avoir été victime au moins deux fois dans les 12 mois précédents, comparativement à seulement 10 % de la population non autochtone.

Les Autochtones, plus susceptibles d'être victimes de crimes de violence

Pour les types d'infraction (voir l'encadré 2), les taux pour le vol de biens personnels ont été semblables pour les Autochtones et les non-Autochtones. Toutefois, les Autochtones ont été victimes de crimes avec violence à un taux presque trois fois supérieur aux non-Autochtones (307 incidents par rapport à 110 incidents par 1 000 habitants). (Voir la figure 1.)

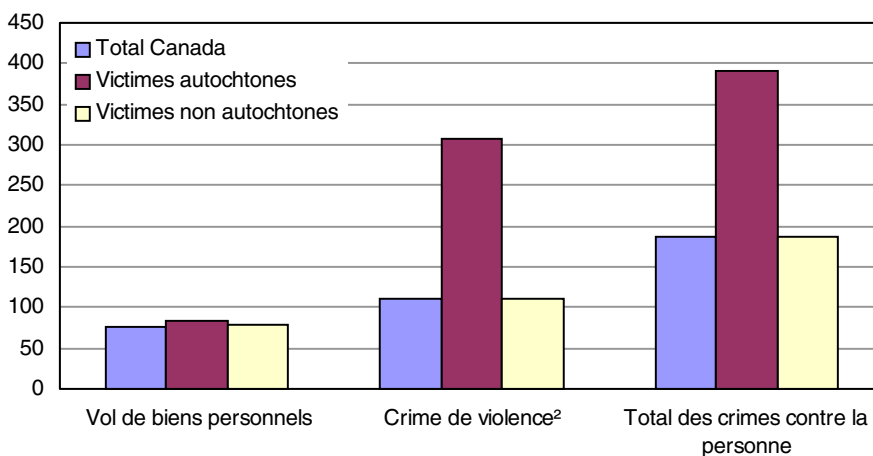
Les Autochtones, plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale

Dans l'Enquête sociale générale de 1999, on a également mesuré l'incidence et la fréquence de la violence conjugale. Environ 20 % des Autochtones qui ont déclaré avoir un conjoint ou un ex-conjoint avec qui ils ont été en contact dans

Figure 1

Les Autochtones sont plus susceptibles d'être victimes d'un crime violent¹

Taux par 1 000 personnes



¹ Y compris les cas d'agression physique et sexuelle contre le conjoint

² Y compris l'agression sexuelle, les voies de fait et le vol qualifié

Source : Enquête sociale générale de Statistique Canada, 1999.

les cinq dernières années ont dit avoir subi une agression de la part de leur conjoint, comparativement à 7 % des non-Autochtones.

Bien qu'il n'y ait aucun écart statistiquement important entre les conjoints autochtones et non autochtones de sexe masculin, il

Encadré 2 : Types d'infraction

Dans l'ESG de 1999, on a mesuré la fréquence de la victimisation des personnes et des ménages pour huit types d'infraction selon leur définition dans le *Code criminel*. Dans l'analyse de la population autochtone, seulement les quatre infractions contre la personne sont retenues puisque, pour ces crimes, la victime est une personne. Pour les crimes contre le ménage, ce sont tous les membres du ménage qui sont victimes. Les taux d'infraction dans le cas des personnes sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

Catégorie de crime	Infraction	Description
Crimes contre la personne	Crimes avec violence	
	Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, faire l'objet d'attouchements sexuels non désirés, être empoigné(e) ou caressé(e) contre son gré.
	Vol qualifié	Vol ou tentative de vol lorsque le contrevenant est armé ou lorsqu'il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.
	Voies de fait	Une attaque (victime frappée, giflée, empoignée, envoyée par terre ou battue), une menace de préjudice physique proférée face à face ou un incident dans lequel une arme est présente.
	Vol de biens personnels	Vol ou tentative de vol de biens personnels comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, un sac à main ou un portefeuille. (Contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime.)

y a de fortes variations pour les femmes. Environ 25 % des femmes autochtones ont déclaré avoir été agressées par leur conjoint ou un ex-conjoint dans les cinq années précédant l'enquête, comparativement à 8 % des femmes non-autochtones.

La crainte est relativement faible chez les Autochtones

On a aussi demandé aux répondants, dans l'Enquête sociale générale, dans quelle mesure ils sont craintifs relativement à certaines activités. L'analyse n'est donc fondée que sur les réponses des personnes qui ont indiqué faire ces activités.

Malgré le fait que les Autochtones ont eu un taux de victimisation élevé en 1999, une forte proportion d'entre eux ont déclaré être peu craintifs. Parmi ceux qui se promènent seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée, près de 90 % des Autochtones ont indiqué qu'ils se sentent en sécurité (voir le tableau 4). En outre, près de 8 Autochtones sur 10 ont déclaré ne pas avoir peur du tout lorsqu'ils sont seuls à la maison dans la soirée et environ 60 % ne craignent pas d'utiliser les transports publics seuls dans la soirée. Ces

proportions correspondent généralement à celles de la population non autochtone pour ce qui est de la crainte.

Comme il est établi que les femmes craignent généralement davantage d'être victimes d'un crime que les hommes¹², les femmes autochtones ont déclaré être plus craintives que les hommes. Par exemple, 33 % des femmes autochtones ont indiqué être quelque peu ou très craintives lorsqu'elles sont seules à la maison dans la soirée, comparativement à seulement 13 % des hommes, et 56 % des femmes ont indiqué être quelque peu ou très craintives lorsqu'elles utilisent les transports publics seules dans la soirée, comparativement à seulement 19 % des hommes.

On a également demandé aux répondants si, comparativement à d'autres régions du Canada, il y a plus de criminalité dans leur quartier, environ le même niveau ou un niveau inférieur. La majorité (6 sur 10), peu importe qu'ils soient Autochtones ou non, ont déclaré que la criminalité dans leur quartier était inférieure aux autres régions du Canada.

Les Autochtones, plus susceptibles d'avoir un contact quelconque avec la police

Bien qu'il n'y ait à peu près pas de différence entre les Autochtones et les non-Autochtones pour ce qui est des contacts avec la police à l'occasion par exemple de séances d'information publiques ou d'infractions au code de la route, les Autochtones ont été plus susceptibles que les non-Autochtones d'avoir eu un contact avec la police pour un motif pouvant être considéré comme plus sérieux. Par exemple, ils ont été plus susceptibles d'avoir un contact avec la police parce qu'ils ont été victimes d'un crime (17 % par opposition à 13 %), parce qu'ils ont été témoins d'un crime (11 % par opposition à 6 %) et parce qu'ils ont été arrêtés (4 %[†] par opposition à 1 %).

Les Autochtones, moins satisfaits de la police

Dans l'ESG de 1999, les répondants devaient aussi évaluer le rendement de leur police locale, des tribunaux de juridiction criminelle, du système carcéral et du

¹² Voir Besserer et Trainor (2000)

[†] Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

régime de libération conditionnelle en indiquant s'ils faisaient un bon travail, un travail passable ou un mauvais travail¹³.

Comme on a pu constater dans des études précédentes que les Canadiens qui viennent en contact avec la police sont moins susceptibles de penser que la police fait un bon travail¹⁴, il n'est pas étonnant que, dans l'ensemble, les Autochtones aient été moins satisfaits du travail de la police (voir le tableau 5). Ils ont indiqué moins souvent que la police fait un bon travail sur les points suivants : avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion (58 % par opposition à 67 %), assurer la sécurité des citoyens (55 % par opposition à 63 %), faire respecter la loi (48 % par opposition à 61 %), informer le public sur la prévention des actes criminels (46 % par opposition à 55 %) et répondre rapidement aux appels (43 % par opposition à 50 %).

Les Autochtones, moins susceptibles d'avoir une opinion favorable des tribunaux

Bien qu'il n'y ait pas de différences entre les Autochtones et les non-Autochtones pour ce qu'ils pensent de la compétence des tribunaux pour déterminer la culpabilité ou l'innocence d'un accusé, et d'assurer un procès équitable, les Autochtones étaient légèrement plus susceptibles que les non-Autochtones de penser que les tribunaux font un bon travail sur les points suivants : rendre justice rapidement (17 % par opposition à 13 %) et aider la victime (20 % par opposition à 15 %).

Les Autochtones et les non-Autochtones ont la même opinion du système carcéral et du système de libération conditionnelle

Il n'y avait à peu près pas de différence dans l'opinion des Autochtones et des non-Autochtones relativement à ce qu'ils pensent du système carcéral et du système de libération conditionnelle. En 1999, environ le quart de la population autochtone était d'avis que le système carcéral faisait un bon travail pour la surveillance et le

contrôle des détenus, tandis que 14 % en pensaient autant pour ce qui est d'aider les détenus à devenir des citoyens respectueux de la loi.

Pour ce qui est du système de libération conditionnelle, 16 % des Autochtones étaient d'avis qu'il joue bien son rôle relativement à la libération des délinquants qui ne sont pas susceptibles de récidiver, et 13 % en pensaient autant pour ce qui est de surveiller les délinquants en libération conditionnelle. Il est important de signaler qu'une forte proportion tant des Autochtones que des non-Autochtones (entre 16 % et 25 %) ne savaient pas trop comment évaluer le rendement du système carcéral et du système de libération conditionnelle.

Surreprésentation des jeunes Autochtones dans les programmes de mesures de rechange¹⁵

Il existe des programmes structurés par lesquels des jeunes qui seraient autrement traduits en justice peuvent être assujettis à des mesures de rechange non judiciaires dans leur milieu, comme rendre des services personnels à la victime, verser une indemnité financière à la victime, fournir des services communautaires, suivre des séances de formation, transmettre des excuses personnelles ou écrites ou rédiger un essai ou un exposé sur l'infraction qu'ils ont commise. En 1998-1999, bien qu'ils ne représentaient que 4 % de la population des jeunes, les jeunes Autochtones ont fait l'objet de 15 % des mesures de rechange dans les provinces et territoires qui ont pu fournir ces données¹⁶. Il s'agit d'une proportion légèrement plus élevée qu'en 1997-1998 (12 %).

Parmi les secteurs de compétence qui ont fourni des données, c'est en Saskatchewan que la plus forte proportion de jeunes Autochtones a participé à des mesures de rechange, puisque 48 % de ces mesures y ont été appliquées (voir la figure 2). Cette proportion est plus de trois fois plus élevée que le pourcentage de jeunes Autochtones

(15 %) en Saskatchewan. Outre la Saskatchewan, il y a eu également en Alberta et au Yukon des proportions beaucoup plus élevées de jeunes Autochtones qui ont participé à des mesures de rechange par rapport à leur proportion relative dans la population. Les jeunes Autochtones représentent 6 % des jeunes en Alberta, mais 14 % des jeunes qui ont participé à des mesures de rechange étaient Autochtones. Bien que 24 % de la population des jeunes au Yukon soit autochtone, 38 % des jeunes qui ont participé à des mesures de rechange étaient Autochtones.

Les jeunes Autochtones, plus susceptibles d'être gardés en détention provisoire¹⁷

En 1998-1999, on a dénombré 24 061 admissions de jeunes en détention provisoire, ce qui représente 60 % du total des admissions de jeunes en détention¹⁸. Parmi les secteurs de compétence déclarants où le statut d'Autochtone était

¹³ L'analyse du système de justice pénale est fondée sur les réponses données par tous les répondants de l'enquête et elle tient compte également des réponses « ne sait pas/refus ». Il s'agissait de reconnaître l'importance de ceux qui n'avaient pas donné de réponse puisque cette information est un élément crucial dans les données sur l'opinion publique.

¹⁴ Voir Tufts (2000)

¹⁵ Enquête sur les mesures de rechange (1998-1999), Centre canadien de la statistique juridique. Voir Engler et Crowe (2000)

¹⁶ Il n'y avait pas de données pour Terre-Neuve, le Québec, l'Ontario (12-15 ans), le Manitoba, la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest. Par conséquent, les données sur la population dans ces secteurs de compétence ont également été exclues du calcul des proportions. Dans les secteurs où il y avait des données sur le statut Autochtone, la proportion de « non déclarés » s'échelonnait de 0 % à l'Île-du-Prince-Édouard et au Yukon à 44 % en Alberta.

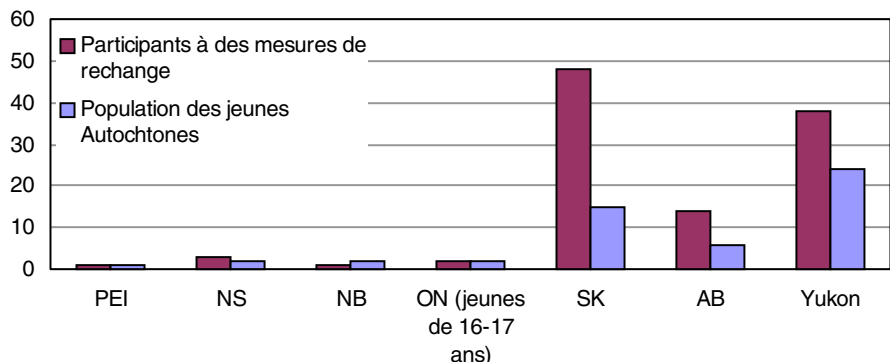
¹⁷ Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes (1998-1999), Centre canadien de la statistique juridique. Voir Moldon et Kukec (2000)

¹⁸ Chiffre excluant les admissions en détention provisoire en Saskatchewan, qui n'ont pas été déclarés.

Figure 2

Les jeunes Autochtones sont surreprésentés pour les mesures de rechange^{1,2}

Pourcentage des cas



¹ Données inexistantes pour Terre-Neuve, Québec, Ontario (jeunes âgés de 12-15 ans), Manitoba, Colombie-Britannique et Territoires du Nord-Ouest.

² Statut d'Autochtone inconnu : Île-du-Prince-Édouard (0 %); Nouvelle-Écosse (19 %); Nouveau-Brunswick (11 %); Ontario (jeunes de 16-17 ans) (12 %); Saskatchewan (18 %); Alberta (44 %); Yukon (0 %).

Source: Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête sur les mesures de rechange (1998-1999)*.

connu¹⁹, les admissions de jeunes Autochtones représentaient 26 % du total des admissions en détention provisoire (voir le tableau 6). Par comparaison, les jeunes Autochtones comptaient pour seulement 7 % des jeunes âgés de 12 à 17 ans dans ces secteurs. La représentation la plus disproportionnée était évidente dans les provinces de l'Ouest. Au Manitoba, par exemple, 69 % des jeunes admis en détention provisoire étaient identifiés comme Autochtones, alors que seulement 16 % de la population de jeunes du Manitoba était d'origine autochtone. En Alberta, 33 % des jeunes admis en détention provisoire étaient des Autochtones, comparativement à leur proportion de 6 % dans la population de jeunes. En comparaison, les jeunes Autochtones représentaient 4 % des jeunes en détention provisoire et 2 % de la population des jeunes dans l'ensemble dans les provinces de l'Est qui ont fait rapport (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard et Nouvelle-Écosse).

Les jeunes Autochtones condamnés admis en détention étaient surreprésentés

Dans les secteurs de compétence déclarants où le statut d'Autochtone était connu, en 1998-1999 les admissions de jeunes Autochtones comptaient pour près du quart de toutes les admissions à la détention de jeunes condamnés²⁰.

À l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, les jeunes Autochtones étaient surreprésentés dans chaque secteur de compétence déclarant, particulièrement dans les provinces de l'Ouest. Au Manitoba, par exemple, les trois quarts (75 %) des admissions en détention de jeunes condamnés visaient des Autochtones, même si 16 % de la population de jeunes du Manitoba était d'origine autochtone. La situation en Saskatchewan était semblable, où 74 % des admissions de jeunes visaient des Autochtones, alors que seulement 15 % de la population de jeunes dans cette province était d'origine autochtone (voir la figure 3).

Les Autochtones comptent pour 14 % des jeunes en probation

La période de probation est la peine la plus souvent infligée aux jeunes contrevenants. Dans ce cas encore une fois, les jeunes Autochtones sont surreprésentés pour les admissions en probation, surtout dans les provinces de l'Ouest. En 1998-1999, les jeunes Autochtones ont compté pour 14 % des admissions en probation²¹.

Les Autochtones adultes sont surreprésentés dans les établissements de détention, et pour les peines de probation et avec sursis²²

Les Autochtones représentent 2 % de la population adulte, mais ils comptaient pour 17 % des admissions dans des établissements provinciaux/territoriaux en 1998-1999 (voir le tableau 7), et la même proportion dans les établissements fédéraux. Au niveau provincial/territorial, ce chiffre représente une légère augmentation (2 %) de la proportion d'admissions d'Autochtones par rapport à 1997-1998, alors que la représentation des Autochtones en tant que proportion des admissions dans des établissements fédéraux est demeurée relativement stable.

¹⁹ Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont déclaré des admissions en détention provisoire selon le statut Autochtone. Le Nouveau-Brunswick, le Québec, le MSSC de l'Ontario et la Saskatchewan n'ont pu déclarer de données sur la détention provisoire selon le statut Autochtone.

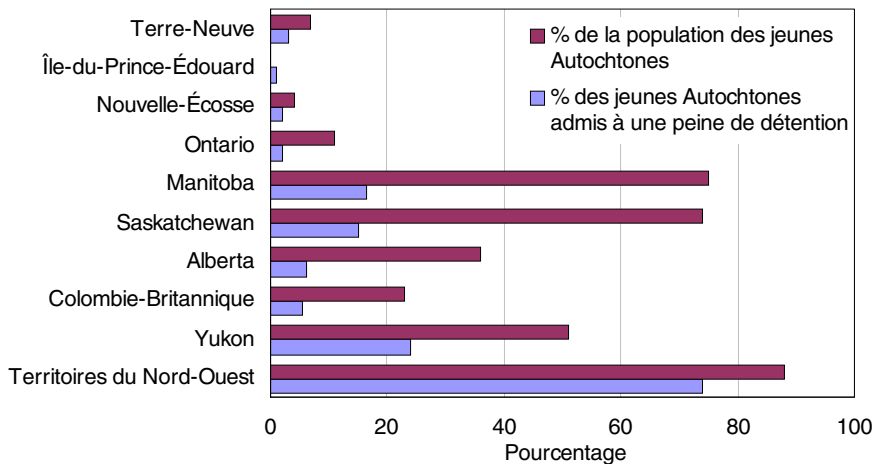
²⁰ Dans les secteurs de compétence qui ont indiqué le « statut Autochtone », dans 7 % des cas il était inconnu. Le Nouveau-Brunswick et le Québec n'ont pu fournir de données sur les admissions en détention de jeunes condamnés selon le statut Autochtone.

²¹ Cette proportion passe à 18 % si l'on tient compte seulement des secteurs de compétence qui ont pu indiquer les admissions à la fois en détention et en probation selon le statut Autochtone. Il s'agit des secteurs suivants : Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Alberta, Colombie-Britannique et Yukon.

²² Voir Thomas (2000)

Figure 3

Les jeunes Autochtones sont surreprésentés dans les admissions à une peine de détention¹

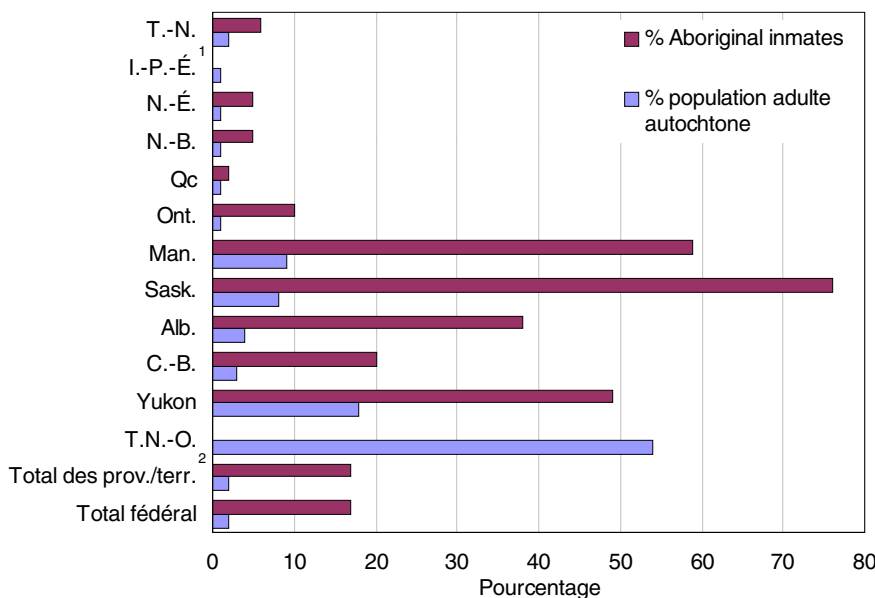


¹ Le Nouveau-Brunswick et le Québec n'ont pas été en mesure d'indiquer les admissions à une peine de détention selon le statut d'Autochtone. La figure exclut les chiffres inconnus.

Source: Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes, CCSJ et Statistique Canada, Recensement de 1996 : population autochtone.

Figure 4

Adultes autochtones surreprésentés dans les admissions à la détention



¹ Montant trop faible pour être indiqué

² Chiffres inexistant

Source: Enquête sur le service correctionnel pour adultes, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Recensement de la population de 1996, échantillon de 20 %, Statistique Canada.

Le nombre d'Autochtones dans l'ensemble de la population adulte et dans la population adulte carcérale varie sensiblement d'un

bout à l'autre du pays (voir la figure 4). Les provinces de l'Ouest et les territoires comptent les proportions les plus élevées de

personnes autochtones dans l'ensemble de la population adulte, et ils affichent la représentation la plus disproportionnée d'adultes admis en détention. Par exemple, la proportion de personnes autochtones admises en 1998-1999 dans des établissements provinciaux pour adultes en Saskatchewan (76 %) était près de dix fois supérieure à leur proportion dans la population adulte provinciale (8 %). Au Manitoba, 59 % des admissions dans des établissements provinciaux visaient des Autochtones (comparativement à 9 % dans la population adulte provinciale), et en Alberta 38 % des admissions dans des établissements provinciaux visaient des personnes autochtones (comparativement à 4 % dans la population adulte provinciale). Dans d'autres secteurs de compétence, la proportion des admissions d'Autochtones variait entre deux et dix fois leur proportion dans la population provinciale/territoriale.

La surreprésentation des Autochtones est manifeste non seulement pour les admissions en détention, mais également pour les peines de probation et les peines avec sursis. En 1998-1999, il y a eu environ 78 819 admissions à la probation et 14 236 admissions à la suite d'une condamnation avec sursis au Canada. Comme nous l'avons indiqué, les Autochtones comptent pour seulement 2 % de la population adulte, mais, en 1998-1999, ils ont compté pour 13 % des admissions à la probation (voir le tableau 8) et pour 11 % des admissions découlant d'une condamnation avec sursis.

Les femmes autochtones représentent près du quart des détenus²³

Les femmes constituent une proportion relativement modeste des

²³ Les données présentées dans les parties qui suivent sont fondées sur le « profil instantané d'une journée » de tous les détenus qui étaient inscrits dans un établissement correctionnel pour adultes le samedi 5 octobre 1996. Voir Finn, Trevethan, Carrière et Kowalski (1999)

détenus dans les établissements de détention provinciaux, territoriaux et fédéraux. Selon le «profil instantané d'une journée» d'octobre 1996²⁴, les femmes représentaient 5 % des détenus au registre dans les établissements correctionnels canadiens (1 807 femmes sur 37 541 détenus). Dans les établissements provinciaux et territoriaux, 7 % des détenus étaient des femmes, tandis qu'elles ne comptaient que pour 2 % des détenus dans les établissements fédéraux. Les femmes autochtones comptaient pour près du quart (23 %) de la population carcérale féminine (23 % des détenues de sexe féminin dans les établissements provinciaux et territoriaux et 20 % dans les établissements fédéraux). En revanche, les hommes autochtones comptaient pour 18 % de la population carcérale masculine (18 % des détenus dans les provinces et les territoires et 14 % dans les établissements fédéraux).

Les adultes autochtones, plus susceptibles d'être incarcérés pour des crimes contre la personne

Selon les résultats de l'«instantané», les détenus autochtones sont plus souvent incarcérés pour des crimes contre la personne (voies de fait graves, agressions sexuelles, voies de fait simple, vols qualifiés) que les détenus non autochtones (42 % comparativement à 31 % dans les établissements provinciaux et territoriaux, et 79 % par opposition à 72 % dans les établissements fédéraux).

Les détenus autochtones sont jeunes, ils sont moins éduqués et ils sont plus susceptibles d'être sans emploi

Les détenus autochtones sont aussi jeunes, ils ont moins d'instruction et ils sont plus susceptibles d'être sans emploi que les détenus non autochtones. L'âge médian des détenus autochtones dans les établissements provinciaux et territoriaux était de trois ans inférieur à celui des détenus non autochtones (29 ans par opposition à 32 ans), tandis que l'âge médian

des détenus dans les établissements fédéraux était de quatre ans de moins (31 ans comparativement à 35 ans). De même, tandis que 48 % des détenus autochtones dans les établissements provinciaux et territoriaux et 56 % de ceux qui étaient dans les établissements fédéraux avaient tout au plus une neuvième année, c'était le cas pour 31 % des détenus non autochtones dans les établissements provinciaux et territoriaux et pour 43 % des détenus dans les établissements fédéraux. Enfin, 70 % des détenus autochtones dans les établissements provinciaux et territoriaux et 53 % de ceux des établissements fédéraux étaient sans emploi au moment de leur admission. Par opposition, 47 % des détenus non autochtones dans les établissements provinciaux et territoriaux et 40 % de ceux des établissements fédéraux étaient sans emploi.

Les détenus autochtones présenteraient un risque de récidive plus élevé et ils ont des besoins plus grands²⁵

Les détenus autochtones présentent un risque plus élevé de récidive et ils ont des besoins plus grands que les détenus non autochtones. Selon l'étude du profil instantané d'une journée de 1996, 57 % des détenus autochtones dans les établissements provinciaux et territoriaux étaient considérés comme à haut risque de récidive, comparativement à 44 % des détenus non autochtones. Parallèlement, 69 % des détenus autochtones dans les établissements fédéraux étaient jugés à risque élevé, comparativement à 57 % des détenus non autochtones. Les détenus autochtones dans les établissements provinciaux et territoriaux étaient jugés avoir des besoins plus élevés, surtout pour ce qui est de la toxicomanie et de l'emploi. À l'échelon fédéral, les détenus autochtones avaient des besoins plus élevés dans quatre cas sur sept, soit la toxicomanie, les besoins personnels, l'emploi, ainsi que la vie familiale et conjugale.

Références

Besserer, S. et C. Trainor. 2000. «La victimisation criminelle au Canada, 1999», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 10. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Engler, C. et S. Crowe. 2000. «Mesures de rechange au Canada, 1998-1999», *Juristat*, n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 20, n° 6. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Finn, A., Trevethan, S., Carrière, G. et M. Kowalski. 1999. «Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité: un profil instantané d'une journée», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 19, n° 5. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Moldon, M. et D. Kukec. 2000. «Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 8. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

²⁴ Il convient de mentionner que les données présentées s'appliquent à des détenus qui se trouvaient dans un établissement à une journée donnée. Pour cette raison, il faut prendre garde de ne pas trop généraliser.

²⁵ Le risque s'entend de la probabilité qu'un délinquant ait un comportement criminel dans l'avenir. Pour établir un indice de risque global, on a tenu compte à la fois de l'ampleur des antécédents criminels et d'une notation sur sept dimensions de besoins. Voici les antécédents criminels retenus : le nombre de condamnations antérieures ou d'incarcérations antérieures, le nombre d'infractions actuelles, les résultats négatifs d'une supervision communautaire, et le nombre d'évasions. Pour ce qui est des facteurs de besoins, mentionnons la toxicomanie, les facteurs personnels et affectifs, le fonctionnement en société, l'attitude, l'interaction sociale, la situation conjugale et familiale et l'emploi. Voir Finn, Trevethan, Carrière et Kowalski (1999).

Quann, N. et S. Trevethan. 2000. *Actes criminels commis par les Autochtones et déclarés par la police en Saskatchewan*, n° 85-F0031XIF au catalogue. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Thomas, J. 2000. «Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 3. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Tufts, J. 2000. «Attitudes du public face au système de justice pénale», *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 20, n° 11. Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 1

Certaines caractéristiques des Autochtones, selon le lieu de résidence, 1996

	En dehors des réserves				Dans les réserves ¹	Total
	Régions métropolitaines de recensement	Autres régions urbaines	Régions rurales	Total en dehors des réserves		
Population totale	221 295	173 990	171 580	566 865	232 145	799 010
En tant que % de la population totale	1,3	3,1	2,8	2,0	89,3	2,8
% âgé de						
moins de 15 ans	32,1	35,2	35,1	34,0	37,9	35,1
15-24 ans	17,9	18,9	17,1	17,9	18,2	18,0
25-44 ans	34,2	31,0	29,0	31,7	27,6	30,4
45-64 ans	13,1	12,0	14,4	13,2	12,1	12,9
65 ans et plus	2,7	3,0	4,3	3,3	4,2	3,5
Pourcentage vivant avec la famille²	83,2	88,9	92,2	87,7	94,2	89,6
Pourcentage des personnes âgées vivant avec la famille élargie²	13,8	11,7	14,0	13,3	20,2	15,6
Pourcentage des personnes âgées vivant seules	36,6	32,6	21,3	29,4	18,5	25,7
Pourcentage des femmes de 15-44 ans mères seules	25,0	23,1	11,4	20,7	12,5	18,6
Pourcentage capable de parler une langue autochtone	10,9	15,7	31,7	18,7	55,2	29,3
Pourcentage parlant une langue autochtone au foyer³	1,3	4,0	18,8	7,4	33,7	15,1
Pourcentage des 15-24 ans fréquentant l'école	54,0	54,0	51,1	53,2	43,8	50,4
% ayant moins d'une 9^e année	11,5	14,3	23,8	16,0	29,1	19,7
% ayant un grade universitaire	5,8	2,9	2,4	3,9	1,8	3,3
Pourcentage employé	47,9	47,1	46,8	47,3	36,5	44,3
Taux de chômage	21,3	23,9	22,6	22,4	28,8	24,0
Revenu moyen (\$)	17 087	17 319	16 784	17 067	12 262	15 699
% dont le revenu en 1995 est inf. à 10 000 \$⁴	41,9	42,1	43,9	42,6	54,1	45,8
% du revenu provenant d'un emploi	55,9	59,2	61,3	58,4	45,4	54,8
% du revenu tiré des transferts gouv.	40,3	37,0	34,7	37,7	47,6	40,4

¹ Y compris les réserves dans les régions urbaines, mais non environ 44 000 personnes qui vivent dans des réserves et des établissements indiens incomplètement recensés.

² Il s'agit des personnes qui vivent avec des membres de leur famille élargie.

³ Y compris les réponses multiples, c.-à-d. les personnes qui parlent à la fois une langue non autochtone et une langue autochtone au foyer.

⁴ À l'exclusion des personnes qui n'ont pas eu de revenu en 1995.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada.

Tableau 2

Certaines caractéristiques des Autochtones, par province et par territoire, 1996

	Canada	Total provinces atlantiques	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yuk.	T. N.-O.	Nun.
Total de la population¹	799 010	37 785	71 415	141 520	128 680	111 245	122 835	139 655	6 175	19 005	20 690
En tant que % de la population totale	2,8	1,6	1,0	1,3	11,7	11,4	4,6	3,8	20,1	48,2	83,9
% âgé de											
moins de 15 ans	35,1	32,2	30,7	31,1	37,4	41,7	36,9	32,1	31,2	36,3	42,7
15-24 ans	18,0	18,8	17,2	17,7	18,4	18,4	18,1	17,7	15,1	17,2	19,0
25-44 ans	30,4	32,2	31,4	32,7	28,8	26,5	30,7	32,5	35,4	29,2	25,6
45-64 ans	12,9	13,2	15,9	14,7	11,9	10,1	11,6	14,0	13,7	12,3	10,3
65 ans et plus	3,5	3,6	4,9	3,7	3,4	3,2	2,8	3,6	4,5	4,9	2,4
Pourcentage vivant avec la famille²	89,6	91,7	89,9	88,1	90,1	91,8	90,0	86,4	87,7	92,1	96,4
Pourcentage des personnes âgées vivant avec la famille élargie¹	15,6	19,3	14,5	13,2	16,9	16,7	16,7	16,2	8,9	14,1	15,3
Pourcentage des personnes âgées vivant seule	25,7	18,8	22,9	32,0	25,8	25,6	25,1	25,3	30,4	21,7	7,1
Pourcentage des femmes de 15-44 ans mères seules	18,6	15,6	14,0	18,4	20,7	23,0	18,3	19,0	18,1	12,8	9,6
Pourcentage capable de parler une langue autochtone	29,3	26,4	49,0	19,4	34,0	35,2	26,7	12,9	18,6	39,6	93,2
Pourcentage parlant une langue autochtone au foyer³	15,1	14,8	40,7	8,4	18,3	16,1	10,0	1,4	2,8	16,7	70,9
Pourcentage de 15-24 ans fréquentant l'école	50,4	52,7	49,4	56,0	44,1	50,4	50,0	51,6	54,8	54,4	43,8
% ayant moins d'une 9^e année	19,7	18,5	29,1	15,0	22,9	23,1	16,5	13,9	13,9	30,1	39,0
% ayant un grade universitaire	3,3	4,7	3,8	4,3	2,9	3,9	2,6	2,9	3,1	1,6	0,7
Pourcentage employé	44,3	40,3	42,6	48,0	40,2	37,7	48,2	46,2	52,9	48,5	46,4
Taux de chômage	24,0	31,0	24,6	20,9	25,5	26,0	21,2	25,4	26,2	23,3	21,0
Revenu moyen (\$)	15 699	14 983	16 610	17 886	13 361	12 744	15 409	16 674	19 312
% dont le revenu en 1995 est inf. à 10 000 \$⁴	45,8	46,4	42,4	38,8	50,7	54,3	47,4	44,1	37,4	40,8	47,8
% du revenu tiré d'un emploi	70,2	..	66,8	71,4	66,5	63,4	74,6	71,8	79,0
% du revenu tiré des transferts gov.	26,1	..	29,1	24,2	30,7	33,3	22,2	24,2	18,6

¹ Y compris les réponses multiples des Autochtones, de même que celles des personnes qui ne se considèrent pas comme Autochtones, mais qui sont des Indiens inscrits ou des membres d'une bande ou d'une Première nation.

² Il s'agit des personnes qui vivent avec des membres de leur famille élargie.

³ Y compris les réponses multiples, c.-à-d. les personnes qui parlent à la fois une langue non autochtone et une langue autochtone au foyer.

⁴ Y compris les personnes dont le revenu total en 1995 a été inférieur à 10 000 \$, mais non les personnes qui n'ont pas eu de revenu en 1996.

.. Chiffres inexistant.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada.

Tableau 3

Certaines caractéristiques des Autochtones, selon les groupes, 1996

	Total de la population autochtone ¹	Amérindiens du Nord Indian	Métis	Inuit	Population non autochtone
Population totale	799 010	529 035	204 115	40 225	27 729 115
En tant que % de la population totale	2,8	1,9	0,7	0,1	97,2
% âgé de					
Moins de 15 ans	35,1	36,0	31,4	41,3	20,3
15-24 ans	18,0	17,8	18,3	18,8	13,4
25-44 ans	30,4	30,2	32,0	27,0	32,7
45-64 ans	12,9	12,4	14,4	10,4	21,9
65 ans et plus	3,5	3,5	3,8	2,4	11,7
Pourcentage vivant avec la famille²	89,6	89,9	87,8	94,8	87,1
Pourcentage des personnes âgées vivant avec la famille élargie²	15,6	16,8	12,7	14,4	7,4
Pourcentage des personnes âgées vivant seule	25,7	24,8	30,3	8,4	28,7
Pourcentage des femmes 15-44 ans mères seules	18,6	19,0	19,0	10,7	8,3
Pourcentage capable de parler une langue autochtone	29,3	34,7	8,8	72,7	„
Pourcentage parlant une langue autochtone au foyer³	18,2	20,7	3,4	57,5	„
Pourcentage des 15-24 ans fréquentant l'école	50,4	50,0	52,8	45,4	65,8
% ayant moins d'une 9^e année	19,7	20,5	15,0	33,4	11,9
% ayant un grade universitaire	3,3	3,2	3,9	1,3	13,4
Pourcentage employé	44,3	41,2	51,6	47,0	59,2
Taux de chômage	24,0	25,9	20,4	21,7	9,8
Revenu moyen (\$)	15 699	14 864	17 639	16 819	25 414
% dont le revenu en 1995 est inf. à 10 000 \$⁴	45,8	47,7	41,1	46,0	27,4
% du revenu tiré d'un emploi	70,2	67,9	74,3	74,9	75,4
% du revenu tiré des transferts gouv.	26,1	28,6	21,5	22,0	13,8

¹ Y compris les réponses multiples des Autochtones, de même que celles des personnes qui ne se considèrent pas comme Autochtones, mais qui sont des Indiens inscrits ou des membres d'une bande ou d'une Première nation.

² Il s'agit des personnes qui vivent avec des membres de leur famille élargie.

³ Y compris les réponses multiples, c.-à-d. les personnes qui parlent à la fois une langue non autochtone et une langue autochtone au foyer.

⁴ Y compris les personnes dont le revenu total en 1995 a été inférieur à 10 000 \$, mais non les personnes qui n'ont pas eu de revenu en 1995.

.. Chiffres inexistant

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada.

Tableau 4

Sentiments de sécurité par rapport au crime, selon le statut autochtone^{1,2}, 1999

	% de la population	
	Population autochtone	Population non autochtone
Lorsque vous attendez ou utilisez seul(e) les transports en commun après la tombée de la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?		
Pas inquiet(ète) du tout	60	54
Un peu inquiet(ète)	32	39
Très inquiet(ète)	--	7
Ne sait pas/Refus	--	--
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul(e) dans votre voisinage une fois la nuit tombée?		
Tout à fait en sécurité	43	43
Assez en sécurité	45	46
Pas très en sécurité ou pas en sécurité du tout	12	11
Ne sait pas/Refus	--	--
Lorsque vous êtes seul(e) chez vous en soirée ou la nuit, comment vous sentez-vous pour votre sécurité face à la criminalité?		
Pas du tout inquiet(ète)	76	80
Un peu inquiet(ète)	21	18
Très inquiet(ète)	3	2
Ne sait pas/Refus	--	--
De façon générale, êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre sécurité personnelle face à la criminalité?		
Très satisfait(e)	39	45
Plutôt satisfait(e)	50	47
Plutôt insatisfait(e)	5 [†]	4
Très insatisfait(e)	3 [†]	2
Ne sait pas/Refus	--	2

¹ Ne porte que sur les répondants qui s'adonnaient à ces activités.

² À l'exclusion des réponses des personnes dont le statut autochtone n'était pas connu ou qui ont refusé de répondre.

-- Nombre trop petit pour être exprimé.

Note : [†] Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5

Perceptions du système de justice parmi la population autochtone âgée de 15 ans et plus, 1999

	Population autochtone 15+									
	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/ Refus	Total	Bon travail	Travail passable	Mauvais travail	Ne sait pas/ Refus
	(en milliers)					%				
Quel genre de travail votre police locale fait-elle quand il s'agit...										
d'avoir une attitude ouverte?	469	274	117	40 [†]	39 [†]	100	58	25	8 [†]	8 [†]
d'assurer la sécurité des citoyens?	469	258	146	44 [†]	21 [†]	100	55	31	9 [†]	4 [†]
de faire respecter la loi?	469	223	167	62	17 [†]	100	48	36	13	4 [†]
d'informer le public sur la prévention des actes criminels?	469	216	143	68	43 [†]	100	46	31	14	9 [†]
de répondre rapidement aux appels?	469	202	121	79	67	100	43	26	17	14
Quel genre de travail font les tribunaux criminels quand il s'agit ...										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	469	172	187	62	48	100	37	40	13	10
d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé?	469	98	196	116	59	100	21	42	25	12
d'aider la victime?	469	94	161	167	48	100	20	34	36	10
de rendre justice rapidement?	469	81	148	195	45	100	17	32	42	10
Quel genre de travail le système carcéral fait-il quand il s'agit ...										
de surveiller et contrôler les prisonniers?	469	119	141	116	93	100	25	30	25	20
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois?	469	65	151	150	104	100	14	32	32	22
Quel genre de travail le système de libération conditionnelle fait-il quand il s'agit :										
de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	469	74	158	161	77	100	16	34	34	16
de surveiller les personnes en liberté conditionnelle?	469	62	139	169	99	100	13	30	36	21

Note : [†] Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 6

Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes (ESCPGJ), 1998-1999
Admissions en détention provisoire, en placement sous garde et en probation, selon le statut autochtone¹

Secteur de compétence		% autochtones			
		Détention provinciale ²	Placement sous garde (milieu fermé) ³	Placement sous garde (milieu ouvert) ⁴	Probation ⁵
Terre-Neuve	Total	3	3	10	5
	Hommes	3	2	11	5
	Femmes	2	4	4	7
Île-du-Prince-Édouard	Total	-	-	-	1
	Hommes	-	-	-	1
	Femmes	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	Total	5	6	4	5
	Hommes	5	7	3	4
	Femmes	6	-	9	7
Nouveau-Brunswick	Total	4
	Hommes	4
	Femmes	6
Ontario 12-15	Total	..	10	8	7
	Hommes	..	10	7	6
	Femmes	..	11	13	10
Ontario 16-17	Total	9	13	10	8
	Hommes	8	11	10	6
	Femmes	16	26	11	13
Manitoba	Total	69	71	76	..
	Hommes	66	68	73	..
	Femmes	80	94	89	..
Saskatchewan	Total	..	67	72	56
	Hommes	..	68	71	52
	Femmes	..	65	74	68
Alberta	Total	33	36	37	25
	Hommes	31	36	35	23
	Femmes	40	38	45	32
Colombie-Britannique	Total	22	23	23	17
	Hommes	20	22	20	16
	Femmes	27	26	35	20
Yukon	Total	57	50	54	52
	Hommes	51	49	42	48
	Femmes	76	56	86	61
Territoires du Nord-Ouest	Total	71	64	89	..
	Hommes	88	62	89	..
	Femmes	88	76	88	..
Total		26	23	23	14
Total - Hommes		23	22	22	12
Total - Femmes		36	26	28	19

¹ Données inexistantes pour le Québec, la Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest.

² Le statut autochtone était inconnu dans certains secteurs de compétence, il s'échelonnait de 0 à 17 %.

³ Le statut autochtone était inconnu dans certains secteurs de compétence, il s'échelonnait de 0 à 29 %.

⁴ Le statut autochtone était inconnu dans certains secteurs de compétence, il s'échelonnait de 0 à 18 %.

⁵ Le statut autochtone était inconnu dans certains secteurs de compétence, il s'échelonnait de 0 à 45 %.

.. Chiffres inexistantes

- Le nombre est nul ou zéro.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes, 1998-1999.

Tableau 7

Enquête sur les services correctionnels pour adultes (SCA), 1989-1990 à 1998-1999
Admissions en placement sous garde selon le statut autochtone

Secteur de compétence	% autochtones									
	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Terre-Neuve	4	3	3	5	5	5	7	8	7	6
Île-du-Prince-Édouard ¹	3	4	2	4	3	3	3	3	0	..
Nouvelle-Écosse	3	3	4	4	4	3	4	5	4	5
Nouveau-Brunswick	5	5	5	7	6	6	6	5	4	5
Québec	2	2	2	2	2	2	1	2	1	2
Ontario	8	8	8	8	7	7	8	9	9	10
Manitoba	47	49	50	51	53	55	55	58	61	59
Saskatchewan	66	68	66	69	72	71	72	74	72	76
Alberta	31	34	33	33	34	34	36	39	39	38
Colombie-Britannique	19	18	19	16	15	17	17	18	16	20
Yukon	65	63	63	64	62	58	64	59	77	49
Territoires du Nord-ouest	88	91	90	90	90	90
Total provinces et territoires²	17	18	17	17	17	16	16	16	15	17

¹ Chiffres estimatifs pour 1994-1995 et 1996-1997.

² Sauf les T.N.-O. parce que les données n'existent pas pour toutes les années.

.. Chiffres inexistantes.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes, 1989-1990 à 1998-1999.

Tableau 8

Enquête sur les services correctionnels pour adultes (SCA), 1989-1990 à 1998-1999
Admissions en probation selon le statut autochtone

Secteur de compétence	% autochtones									
	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Terre-Neuve	11	7	6	6	6	7	9	6	6	6
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse	5	5	4	3	3	4	4	5	5	4
Nouveau-Brunswick
Québec	3	3	4	4	5	5	5	5	6	8
Ontario ¹	4	3	3	4	5	5	7	8	7	7
Manitoba ²	43	44	43	44	55	47	47	47	47	..
Saskatchewan	56	58	58	56	58	62	56	62	61	63
Alberta	21	23	24	23	23	23	22	21	24	20
Colombie-Britannique	15	17	17	16	15	15	16	15	16	17
Yukon	60	65	71	72	79	81	69	88	96	80
Territoires du Nord-Ouest	91	93	93	91
Total provinces et territoires³	13	13	12	12	13	13	14	14	14	13

¹ Chiffres estimatifs pour 1992-1993.

² Chiffres estimatifs pour 1996-1997 et 1997-1998.

³ Sauf l'Î.-P.-É., le N.-B. et les T.N.-O. parce qu'il n'y a pas de chiffres pour toutes les années.

.. Chiffres inexistantes.

Source : Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes, 1989-1990 à 1998-1999.